

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 11.09.2025

. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-120NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

OBJET :

CULTURE
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE L'EST DE LA SOMME

La Communauté de communes investit régulièrement, chaque année, dans le parc instrumental de son école de musique intercommunale. Malgré ces efforts constants, le stock de matériel disponible à la location demeure limité.

La modification tarifaire proposée vise donc un double objectif : d'une part, garantir une meilleure disponibilité du matériel pour les nouveaux inscrits, et d'autre part encourager les musiciens plus avancés à franchir le pas de l'acquisition personnelle, favorisant ainsi leur autonomie et la bonne gestion du parc instrumental communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence communautaire relative à la gestion de l'école de musique intercommunale,

Vu la délibération n°2024-122 portant sur la modification de la grille tarifaire de l'école de musique,

Considérant la nécessité de modifier la grille tarifaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 10 septembre 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 15 voix contre (Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. DE WITASSE THEZY Charles, Mme DELEFORTRIE Luciane, MM. FRIZON Hervé, LALOI François, LEFEBVRE Eric, Mme LEFEVRE Sandra, MM. LEGRAND Eric, LEPERE Didier, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. SLOSARCZYK Florian, SLOSARCZYK Eric, ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine), 13 abstentions (Mme BELLEGUEULE Francine, MM. DEMULE Frédéric, DUCAMPS Thomas, Mme GENSE Caroline, M. HAY Francis, Mme MERCIER Marie-Estelle, M. ORIER Francis, Mmes POLLARD Corinne, RAGUENEAU Françoise, MM. URIER Francis, VASSENT Christophe, Mme VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZIENTEK Sébastien),

- valide la modification des tarifs concernant la location des instruments qui passerait de 50€/ an à 50€/trimestre à partir du cycle I – 3ème année
- approuve la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération avec une application à compter du 1er janvier 2026


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

– Éveil Musical – Formation Musicale – Formation Instrumentale

Droit d'Inscription Annuel

Résidents de la CCES	15,00 € / an
Non-résidents de la CCES	22,00 € / an

Éveil Musical

Résidents de la CCES	18,00 € / trim.
Non-résidents de la CCES	30,66 € / trim.

Formation Musicale

Résident de la CCES	20,00 € / trim.
Non résident de la CCES	39,00 € / trim.

Formation Instrumentale

Résidents de la CCES	Cycle I :	29,00 € / trim.
	Cycle II :	35,00 € / trim.
	Cycle III :	47,00 € / trim.
Non-résidents de la CCES	Cycle I :	53,67 € / trim.
	Cycle II :	64,33 € / trim.
	Cycle III :	90,67 € / trim.

Supplément Formation Instrumentale Classe de Piano

Résidents de la CCES	12,00 € / trim.
Non-résidents de la CCES	18,50 € / trim.

Location Instrument

50,00 € / an.
50,00 € / trimestre à partir du Cycle I – 3ème Année

REDUCTION

50% de réduction pour les élèves de l'École de Musique de l'Est de la Somme participants à l'Orchestre d'Harmonie, après un an de présence effective et avec une assiduité de 80%, aux répétitions et aux manifestations.

– Ensemble Vocal

Droit d'Inscription Annuel

Résidents de la CCES	8,60 € / an
Non-résidents de la CCES	9,70 € / an

Cours de l'Ensemble Vocal

Résidents de la CCES	14,80 € / trim.
Non-résidents de la CCES	23,00 € / trim.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250917-DELIB_2025_120-DE